



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question au Gouvernement n° 2373

Texte de la question

INDUSTRIE TOURISTIQUE

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Marty. Ma question s'adresse à M. Hervé Morin, pardon, à M. Hervé Novelli. (*Sourires.*) Pardonnez ce lapsus : je devais accompagner aujourd'hui M. le ministre de la défense au Kosovo, mais le déplacement a été reporté. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe SRC.*)

Monsieur le secrétaire d'État chargé du tourisme, vous étiez il y a quelques jours en Moselle, dans ma circonscription, pour assister à l'inauguration du quatrième Center Parc construit en France par le groupe Pierre et Vacances.

M. Jean-Paul Lecoq. En zone inondable ? (*Sourires.*)

M. Alain Marty. Vous avez pu juger de la qualité de ce complexe touristique au sein d'une forêt remarquable ; vous savez combien ce dossier me tenait à coeur. Il s'agit d'un investissement de 250 millions d'euros, qui s'appuie sur un partenariat public-privé ; il crée 549 emplois et peut accueillir 4 000 personnes.

On mesure l'importance que peut avoir un tel équipement dans un territoire, d'autant plus que cela fait suite à la récente inauguration du Centre Pompidou à Metz par le Président de la République. Cela montre que la Moselle est une terre de culture, qui peut se prévaloir d'attraits touristiques majeurs : face aux défis de la restructuration industrielle et de la restructuration militaire, cela compte.

Monsieur le secrétaire d'État, si nous voulons rester la première destination touristique au monde, il faudra aussi améliorer et professionnaliser l'accueil et l'hébergement. Quelle est la place du tourisme dans notre économie ? Quelles sont, à la veille de l'été, les priorités de votre ministère ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation.

M. Hervé Novelli, *secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation.* J'ai eu plaisir, monsieur le député, à inaugurer ce Center Parc en Moselle, dans votre circonscription, qui permettra à terme de créer près d'un millier d'emplois. Il aura nécessité près de 250 millions d'euros d'investissements : c'est le plus gros investissement dans le domaine touristique des dernières années dans l'Union européenne. Ces chiffres sont révélateurs du potentiel touristique de notre pays.

Vous avez également raison de rappeler que nous sommes la première destination mondiale en matière touristique : 77 millions de touristes étrangers sont venus chez nous l'année dernière. Le tourisme intérieur est également important, puisque 80 % des Français qui partent en vacances restent en France.

Mais cette situation est fragile : nos hébergements touristiques vieillissent et doivent être rénovés. Notre accueil, nos capacités d'accueil, doivent être améliorés. Notre destination doit également être mieux promue.

Il y a maintenant presque un an, vous avez voté la loi de modernisation et de développement des services touristiques, à la quasi-unanimité, et je m'en félicite. Ensemble, nous avons posé les bases de la réforme du classement de tous les hébergements touristiques ; nous avons créé l'Agence de développement touristique de la France ; nous avons réformé la procédure des chèques-vacances, désormais accessibles aux salariés des entreprises de moins de cinquante personnes. Bref, nous avons donné à toutes les collectivités, à tous les

acteurs du tourisme, les moyens de se développer. Vous avez su le faire en Moselle ; je souhaite que ce soit le cas partout en France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2373

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 juin 2010